



29 août 2018

(18-5406)

Page: 1/1

Original: anglais

ÉTATS-UNIS – CERTAINES MESURES RELATIVES AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS

Communication présentée par l'Union européenne

La communication ci-après, datée du 24 août 2018 et adressée par la délégation de l'Union européenne à la délégation des États-Unis, et à la délégation de la Chine, est distribuée à l'Organe de règlement des différends conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, l'Union européenne (l'UE) notifie au gouvernement des États-Unis, au gouvernement de la République populaire de Chine et à l'Organe de règlement des différends que, compte tenu de son intérêt commercial substantiel, elle souhaite être admise à participer aux consultations demandées par la République populaire de Chine dans une communication distribuée aux Membres de l'OMC le 16 août 2018 (WT/DS563/1, G/L/1258, G/TRIMS/D/43, G/SCM/D120/1), intitulée "États-Unis – Certaines mesures relatives aux énergies".

L'UE note que la demande de consultations porte sur certaines mesures adoptées et maintenues par les pouvoirs publics de certains États et municipalités des États-Unis en ce qui concerne des subventions et/ou des prescriptions relatives à la teneur en éléments nationaux dans le secteur de l'énergie.

L'UE est un grand producteur et exportateur de produits et de technologies utilisant des énergies renouvelables. À titre d'illustration, dans le cas du commerce de la technologie éolienne, le marché nord-américain est le principal marché pour les exportations de l'UE. De plus, s'agissant des produits solaires, l'UE est un grand producteur et exportateur de produits photovoltaïques au silicium cristallin vers les États-Unis, ce qui constitue seulement un sous-ensemble des secteurs de produits dont il est allégué qu'ils sont subventionnés, les importations des États-Unis représentant environ 220 millions de dollars EU par an sur la base de la moyenne de la période 2014-2016. Par conséquent, l'UE a un intérêt commercial substantiel dans ces consultations.

L'Union européenne attend avec intérêt une réponse à la présente demande.
